

LE FOYER SOCIO EDUCATIF (FSE)

Année scolaire 2020-2021

Le FSE du collège Anne Frank est une association régie par la loi 1901.

L'adhésion est facultative.

La cotisation minimum pour l'année scolaire est de 8 €.

Ces cotisations permettent :

- De financer des sorties scolaires pédagogiques (musée, théâtre, cinéma...)
- De financer des voyages scolaires
- De financer l'inscription à des concours (maths, langues, bio...)
- D'accéder à la salle du foyer et à son matériel pendant les heures de permanence
- De bénéficier de tarifs préférentiels sur les photos de classe
- D'acheter des récompenses en fin d'année pour les élèves les plus méritants

Je, soussigné(e), autorise mon enfant :

Nom Prénom Classe

à adhérer au Foyer Socio-éducatif du collège Anne Frank pour l'année scolaire 2020-2021.

Somme versée ce jour :€ uniquement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du FSE BUSSY II.

A, le /..... /20.....

Signature :